

2020_CT2_107

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Vente aux enchères d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_107-DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 23 juillet 2020

06_3_04

■ **Vente aux enchères d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements
de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

[Signature]

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 31 Juillet 2020

14554

■ Vente aux enchères d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la collecte des déchets, la voirie et la circulation.

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces engins, poids lourds, véhicules et équipements, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a, par décision n°..... du....., procédé à la mise à la réforme de ces véhicules dont la valeur nette comptable individuelle était inférieure au seuil de 4 600 euros.

Les engins, poids-lourds, véhicules et équipements concernés par cette mise à la réforme, et dont la liste figure en annexe, sont issus du parc de véhicules industriels géré par la Direction Logistique de la Flotte Technique du Territoire Marseille-Provence et du parc de véhicule affecté à la collecte des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix.

Aussi, il est aujourd'hui proposé de procéder à la vente aux enchères des véhicules et équipements ainsi réformés et de confier la procédure de vente de ces biens au Commissariat aux Ventes des Domaines.

Les véhicules réformés seront proposés à la vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Marseille. Pour précision, un expert mandaté par les Domaines fixera le prix de vente et répartira les véhicules en trois catégories :

- Véhicules pouvant rester en circulation
- Véhicules non ré-immatriculables vendus pour pièces détachées (vente aux récupérateurs de pièces détachées)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_107-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

- Véhicules à faire détruire par un ferrailleur agréé (non vendus par les Domaines)

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales sera rémunérée par la perception d'une taxe forfaitaire de 11 % payée par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

À l'issue de la vente aux enchères, les invendus ainsi que les engins, poids lourds, véhicules et équipements classés à détruire seront confiés à un ferrailleur agréé pour dépollution et destruction.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération XXX du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°... du ... de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant réforme d'engins, véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important, des engins, poids lourds, véhicules et équipements, issus du parc de véhicules industriels géré par la Direction Logistique de la Flotte Technique du Territoire Marseille-Provence, ont été mis à la réforme,
- Que compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important, des engins, véhicules et équipements, issus du parc de véhicules affectés à la collecte des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix, ont été mis à la réforme.
- Qu'il convient de procéder à la vente aux enchères des engins, poids lourds, véhicules et équipements ainsi réformés et de confier la procédure de vente de ces biens au Commissariat aux Ventes des Domaines.

Délibère

Article 1 :

Est autorisée la vente aux enchères des engins, poids lourds, véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont la liste figure en annexe.

Article 2 :

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules et équipements au Commissariat aux Ventes des Domaines.

Article 3 :

La recette de la vente des engins, poids lourds, véhicules et équipements, issus du parc de véhicules industriels géré par la Direction Logistique de la Flotte Technique du Territoire Marseille-Provence sera constatée sur le budget principal budget principal de la Métropole.

La recette de la vente des engins, véhicules et équipements, issus du parc de véhicules affectés à la collecte des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix sera constatée sur le budget annexe Service Public d'Elimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix, nature 775 et fonction 7212.

Pour enrôlement

PROPRETE						
N° symbolique	mmatriculation	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
Matériel de propriété et divers						
AR0153	EG-575-GW	VF6444AHL000001163	44AHL5CC35	RENAULT	ARPL EUROVOIRIE 8000L	01/08/2007
AR0156	EG-566-GW	VF6444AHL000001182	44AHL5CC35	RENAULT	ARPL EUROVOIRIE 8000L	01/08/2007
AR0169		NA5L3A0001	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L	21/06/2010
AR0176		NL5MB0008	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L	10/03/2011
AR0177		1703173		SCHMIDT	ARVL HYDROSTATIQUE 2000L	07/07/2011
AR0178		1703174		SCHMIDT	ARVL HYDROSTATIQUE 2000L	07/07/2011
AR0182		WSVM2N2F1B1720138		SCHMIDT	AR VL 2000L SCHMIDT	13/09/2011
AR0187		NL5M4C0017	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L	11/04/2012
AR0195		NL5M4C0019	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L	18/10/2012
AR0207		NA5L4D023	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L	15/05/2014
BA0176	EF-045-VL	VF6444AGD000000441	44AGD3CC30	RENAULT	BAPL EUROVOIRIE 5m3	17/08/2007
BA0178	EG-179-KM	VF6444AGD000000500	44AGD3CC30	RENAULT	BAPL EUROVOIRIE 5m3	20/09/2007
BA0179	EF-026-VL	VF6444AGD000000824	44AGD3CC30	RENAULT	BAPL EUROVOIRIE 5m3	27/09/2007
BA0199		WSVS2R25181702705	200	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	28/01/2009
BA0206	EF-982-VK	VF6444AGD000001915	44AGD3CC30	RENAULT	BAPL EUROVOIRIE 5m3	02/03/2009
BA0213		1703163	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	01/06/2010
BA0218		2710007	150	SCHMIDT	BAVL MIXTE SCHMIDT-SWINGO 150	22/07/2010
BA0229		WSVM2S1B2720041	150	SCHMIDT	BAVL MIXTE SCHMIDT-SWINGO 150	14/10/2011
BA0232		NA4M3B0174	EURO IV	MATIS	BAVL MATIS-COMPACTE 4m3	26/01/2012
BA0256		NA4M6E0041	EURO V	MATIS	BAVL MATIS-COMPACTE MILLENIUM	30/09/2014
BA0264		NA4M6F0059	MILLENIUM	MATIS	BAVL MATIS-COMPACTE MILLENIUM	21/07/2015
CN0122	EM-114-ST	VF640ACG000000187	40ACG27	RENAULT	ADEP CAMION DEPANNAGE	26/03/1998
RM0107		R280	ZM30V	PEUGEOT	REMORQUE	18/09/1987
VU0001	EG-229-KM	VF7BZWJYB86220368	BZWJYB	CITROEN	VUFG CITROEN JUMPY	07/10/2005
VU0003	EL-819-QK	VF7BZWJYB86220370	BZWJYB	CITROEN	VUFG CITROEN JUMPY	07/10/2005
VU0082	EG-225-KM	VF654ANA000037205	54ANA1	RENAULT	VUBE RENAULT MASCOTT	22/01/2007
VU0086	EG-224-KM	VF654ANA000037209	54ANA1	RENAULT	VUBE RENAULT MASCOTT	22/01/2007
VU0087	EG-222-KM	VF654ANA000033374	54ANA1	RENAULT	VUBE RENAULT MASCOTT	19/01/2007
VU0113	EG-814-KN	VF1FDB2E637465698	FDB2E6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	28/03/2007
VU0123	EG-889-KM	VF1FDB2H637465722	FDB2H6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	12/04/2007
VU0134	EG-754-KN	VF3GE9HW/C96256619	GE9HWC	PEUGEOT	VUBE PEUGEOT PARTNER 2M3 -	25/05/2007
VU0135	EG-770-KN	VF3GE9HW/C96256620	GE9HCW	PEUGEOT	VUBE PEUGEOT PARTNER 2M3	25/05/2007
VU0140	EG-087-KN	VF3GE9HW/C96257291	GE9HWC	PEUGEOT	VUBE PEUGEOT PARTNER 2M3	12/06/2007
VU0192	EG-296-GW	VF1FDB2E640277482	FDB2E6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	30/09/2008
VU0195	EG-301-GW	VF1FDB2E640276606	FDB2E6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	30/09/2008
VU0244	BB-356-JN	VF6SHTF24A2108477	SHTF243525	RENAULT	VUBE RENAULT MAXITY	11/10/2010
VU0269	BD-479-SQ	VF6DHTF24A2115242	DHTF2435	RENAULT	VUBE RENAULT MAXITY	25/11/2010
VU0271	BE-159-KV	VF6DHTF24A2116136	DHTF24-35	RENAULT	VUBE RENAULT MAXITY	09/12/2010

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_107-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

COLLECTE									
N° symbolique	matriculation	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation	Valeur neuve	Valeur estimative de vente	Valeur comptable
Matériel de collecte									
BO0626	EG-888-EW	VF622ACB000102004	22ACB1	RENAULT	GEESINK NORBA 16M3	19/07/2005	130 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €
BO0634	EF-156-XN	VF642ACA000005175	42ACA14	RENAULT	FAUN 7M3	26/09/2005	120 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €
BO0640	EF-087-XN	VF644ACA000014541	44ACA5	RENAULT	FAUN 12M3	15/12/2005	130 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €
BO0644	EF-252-XN	VF622ACB000102330	270/19	RENAULT	GEESINK NORBA 16M3	16/12/2005	130 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €
BO0645	EF-257-XN	VF622ACB000102311	270/19	RENAULT	GEESINK NORBA 16M3	16/12/2005	130 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €
CF5146	AD-085-QR	VWASGFF2481040473	SGFF24-35-25	NISSAN	BOM 5M3 PROVENCE BENNE	20/10/2009	60 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
CF5150	AP-154-DG	VWASGFF2492103750	SGFF24-35-25	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	25/03/2010	60 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20200723-2020_CT2_107-DE
 Date de télétransmission : 03/08/2020
 Date de réception préfecture : 03/08/2020

ANNEXE DECISION DE MISE A LA REFORME

TYPE	MARQUE	IMMATRICULATION	ANCIENNES IMMAT	MISE EN CIRCU	AGE VEHICULE	Type mine carte grise (D2)	Numéro d'identification du véhicule €	Valeur nette comptable
TRACTEUR	RENAULT KERAX	EH 043 NX	997 BKB 13	22/02/2008	12,3	34KPA2	VF634KPA000001183	0,00 €
BOM	RENAULT MIDLUM	CT 478 PB	581 AGM 13	10/01/2005	15,4	44ACA6	VF644ACA000011284	0,00 €
BOM	RENAULT PREMIUM	DC 548 VN	333 APT 13	07/12/2005	14,5	22ACB4	VF622ACB000102298	0,00 €
TRACTEUR	RENAULT KERAX	DP 071 MM	945 AOV 13	26/01/2006	14,4	33KVC2	VF633KVC000103904	0,00 €
TRACTEUR	RENAULT KERAX	CT 738 PB	754 APT 13	07/12/2005	14,5	33KVC2	VF633KVC000103741	0,00 €
BOM	RENAULT PREMIUM	EK 541 YL	574 BJV 13	12/02/2008	12,4	29AHB2	VF629AHB0000000446	0,00 €
BOM	RENAULT	CT 584 PB	635 ABQ 13	02/06/2004	16,0	22ACB4DC1	VF622ACB000101513	0,00 €
BOM	RENAULT PREMIUM	DB 448 AB	956 AGN 13	12/01/2005	15,4	22ACB4	VF622ACB000101838	0,00 €
BOM	RENAULT MIDLUM	DJ 124 JJ	224 AVJ 13	27/06/2006	14,0	42ACA14	VF642ACA0000005775	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20200723-2020_CT2_107-
 DE
 Date de télétransmission : 03/08/2020
 Date de réception préfecture : 03/08/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Vente aux enchères d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence mis à la réforme

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 30 JUL. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_107-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020